



AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

Intéressés par le règlement 01-26

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné directeur général de la susdite Municipalité, que :

LE RÈGLEMENT DE TAXATION 01-26 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LA TARIFICATION DES SERVICES POUR L'ANNÉE 2026 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal le 10 février 2026 et est entré en vigueur le 13 février 2026, date de la publication.

Toute personne intéressée à le consulter peut le faire dans notre site Internet à l'adresse suivante :

<http://www.municipalitepontiac.com/fr/reglements-municipaux/reglements-services-de-ladministration/>

DONNÉ À PONTIAC, ce 13^e jour du mois de février de l'année deux mille vingt-six.

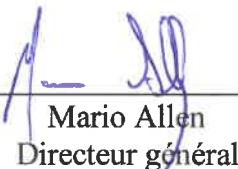


Mario Allen
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Mario Allen, directeur général, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13^e jour de février en l'an deux mille vingt-six.



Mario Allen
Directeur général